ous sans cesse nous et tous les francs-maçons, à paralyser, à trucasser de mille manières ceux qui n'ont pas craint notre appel pour visiter les pauvres gens, chercher à les moraliser et mettre leurs enfants à devenir honnêtes. Ignorez-vous donc que les catholiques, prêtres en tête, se dévouent à cette tâche ingrate et nécessaire ? N'est-ce pas celle des membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul, des dames de charité, des admirables Petites-Sœurs gardes-malades des pauvres, de l'Œuvre des faubourgs qui s'occupe spécialement de vêtir les enfants pour leur permettre d'aller en classe ? Et ce sont tous ces « braves gens » que vous traquez, persécutez et chassez à coups de lourds ressorts dont la plus grande part allait aux pauvres.

Combien différente la méthode mise en pratique par des protestants anglais, et dont nous trouvons un curieux exemple dans le dernier *Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice* (15 mai 1903).

Voici, en effet, la lettre adressée aux membres du clergé par le directeur du service de santé de Guernesey : « La Commission de Santé désire s'assurer le précieux appui du clergé dans sa lutte contre la mortalité infantile. Connaissant la grande influence personnelle que les membres de votre sainte vocation ont sur les classes pauvres, il me semble qu'il serait possible, grâce à vous, de répandre parmi elles plus abondamment qu'on n'a pu le faire jusqu'à ce jour, les brochures édifiées par nous sous le titre : *Comment élever les enfants*. Je suis prêt à vous envoyer le nombre de brochures qu'il vous semblera désirable pour que nous les distribuions de la manière que nous jugerons la plus pratique. »

De quel côté se trouvent la largeur d'esprit, la compréhension des besoins du peuple, l'intelligence des moyens de s'unir pour faire le bien ?

La réponse n'est que trop facile.

LA CROIX-DU.

CONGRÈS DIOCÉSAIN DE PARIS

JOURNÉE DE LUNDI

Séance de l'après-midi

La séance, présidée par Mgr Amette, assistant MM. Odelin et Lefèvre, vicaires généraux, a attiré beaucoup de monde : les hommes notamment sont très nombreux.

M. Tandilhac donne lecture du rapport sur le Comité paroissial de Saint-Sulpice. Prenant exemple du bien accompli par celui-ci depuis son institution, il montre que l'organisation nouvelle a resserré les liens entre les paroissiens, multiplié les relations entre prêtres et fidèles, mis en rapports beaucoup d'hommes d'œuvres qui s'ignoraient les uns les autres, fait aimer davantage l'Église et la paroisse.

M. l'abbé de Gibergues, supérieur des Missionnaires diocésains, a exposé d'une façon extrêmement émouvante les résultats « qu'on voit et ceux qu'on ne voit pas » des missions qui gagnent les cœurs, qui touchent les consciences, qui suscitent des vocations paroissiales, qui provoquent la création d'œuvres, qui influent même sur les résultats d'élections, qui surtout amènent au confessionnal une foule d'âmes éloignées de Dieu depuis trop longtemps. Le distingué rapporteur demande que soit soutenue, par l'ordonnance des fidèles surtout, cette œuvre apostolique par excellence que sont les missions.

M. l'abbé Baston, curé de Saint-Michel des Batignolles, avec sa très profonde expérience du sujet, parle des messes d'hommes et, en particulier, de ce qu'il a fait en sa paroisse où elles réunissent en moyenne 500 hommes par dimanche. Il insiste sur l'utilité de la petite conférence de quinze à vingt minutes, donnée après l'Évangile, et qui constitue un cours d'instruction religieuse extrêmement goûté des auditeurs. C'est là une pratique qu'il faut généraliser, les hommes d'aujourd'hui étant malheureusement, en général, profondément ignorants des vérités de leur religion.

M. l'abbé Picard, aumônier du lycée Louis-le-Grand, expose le fonctionnement de l'œuvre qu'il a créée et développée, rue Parisienne, 6, pour la formation religieuse des hommes et des étudiants. A un cercle de catholiques instruits, professeurs de l'université déjà, ou aspirant à l'être, il enseigne chaque dimanche ce que nous devons croire et explique chaque point de la doctrine de foi, en appuyant cet enseignement et ses explications sur une méthode de positivité tranchant nettement sur les articles de relativisme. M. l'abbé Picard a été fort applaudi.

Enfin, en un remarquable rapport, M. le chanoine Désers, curé de Saint-Vincent de Paul, a traité des instructions pour les hommes, mais pour la masse des hommes et non pour une élite. Il a montré successivement quelles étaient pour les auditoires populaires, les idées à expliquer et à préciser, quelles qualités il fallait s'efforcer de donner aux exposés de doctrine, et les différentes formes que pouvaient prendre les conférences d'hommes, réhabilitant notamment les conférences-dialoguées dont on a trop médit. Travaillons, a-t-il conclu, en vivifiant notre travail par l'amour de Dieu et des âmes.

Il semble bien qu'on soit fermement résolu à travailler et que, déjà, les résultats de l'action féconde des Comités diocésain et paroissiaux se soient fait sentir. C'est l'impression très nette qu'on emporte de cette première journée de Congrès.

JOURNÉE DE MARDI

Séance du matin

Mgr Amette préside, entouré de Mgr Fuzet, vicaire général ; de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique, de M. l'abbé Odelin, vicaire général.

La séance est consacrée aux questions d'enseignement. Elle débute par la lecture d'un rapport de M. le chanoine Roland-Gosselin sur la situation des écoles libres dans le diocèse. Elles sont actuellement au nombre de 207, tant à Paris que dans la banlieue et reçoivent 45 610 enfants dont 16 764 garçons. On est loin des 80 000 de jadis. Le rapporteur en voit la raison dans l'insuffisance des ressources dont disposent les établissements libres et présente le vœu suivant :

Que les fidèles du diocèse de Paris soient, par de la nécessité d'organiser sur de nouvelles bases l'enseignement primaire chrétien, et fassent un devoir d'alimenter par des dons généreux la caisse diocésaine des écoles libres dont les fonds sont répartis chaque année par les soins du Comité diocésain entre les écoles des paroisses les plus pauvres des faubourgs et de la banlieue.

Du rapport de M. Roland-Gosselin et des observations qui suivent ressort la nécessité d'une organisation diocésaine de l'enseignement libre, nécessité à nouveau mise admirablement en lumière par les observations que présente, au nom de M. l'abbé Guibert, absent pour cause de maladie, Mgr Baudrillart. Le mal dont souffre l'enseignement libre c'est « le manque de sécurité ». Si les maîtres et les maîtresses dévoués et franchement chrétiens se font chaque jour plus rares, c'est qu'ils ne peuvent pas compter sur l'avenir. Il faut leur assurer un garant et il n'en est pas de meilleur que celui qui serait constitué par le pouvoir diocésain.

Le Congrès nous trace la voie à suivre, répond Mgr Amette, nous nous y engagerons prochainement et résolument. Puis l'archevêque de Paris assure l'enseignement secondaire des jeunes filles pour lequel Mme Danielou demande les encouragements de l'autorité diocésaine, qu'il a droit à toute sa sollicitude.

Une intervention de M. le comte de Mun est très vivement applaudie. L'éminent orateur fait appel au zèle de MM. les curés pour qu'ils montrent aux parents chrétiens, notamment dans les classes aisées, leur devoir de faire donner un enseignement qui s'inspire de leurs propres convictions. L'éducation familiale ne saurait suffire.

Enfin M. Delom de Mézerac résume le projet de statuts élaboré sous la direction de M. le chanoine Lapalme pour la « mutualité parisienne des institutrices privées » dont on songe à doter les maîtresses de notre enseignement libre et qui aura pour but essentiel de leur assurer une retraite. Le rapporteur fait appel à la générosité nécessaire de membres honoraires.

La séance de cette après-midi est consacrée aux œuvres de jeunesse.

M. E.

Chambre des Députés

Séance du mardi 2 juin

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

La Chambre adopte sans débat une proposition de loi de M. Klotz, portant modification de l'article 833 du Code de procédure civile, et de l'article 13 de la loi du 3 décembre 1849, sur l'opposition en matière de juge de paix.

M. Georges Berry développe une proposition tendant à faire cesser les dispositions de la loi de finances de 1892 qui ont accordé le privilège des bouilleurs de cru, et à la remise en vigueur des articles 12 à 16 de la loi de finances de 1903.

Il demande l'urgence.

M. de Villebois-Mareuil. — Je prie la Chambre de prononcer l'ajournement.

Il n'est pas possible que nous discutions au pied levé une proposition de cette importance, appelée à bouleverser toute une partie de notre système fiscal, et à atteindre dans leur droit strict, et non dans un privilège, comme le dit M. Berry, nos agriculteurs. (Très bien ! sur de nombreux bancs.)

Par 327 voix contre 185, l'urgence n'est pas prononcée.

La proposition est renvoyée à la Commission des boissons.

La Chambre vote sans débat, à l'unanimité de 538 votants, un crédit de 50 000 francs pour subventions à diverses Fédérations sportives de France, en vue de leur participation aux jeux olympiques donnés à l'occasion de l'Exposition franco-britannique de Londres.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

On reviant à la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

La débat a été suspendu, hier, sur le dernier paragraphe de l'article 19, qui déclare étrangers de l'impôt sur le revenu les intérêts des sommes inscrites sur les livrets des Caisses d'épargne.

M. Théodore Reinach retire l'amendement qu'il avait présenté sur ce point.

M. de Gailhard-Bancel propose un nouveau paragraphe tendant à étendre l'exemption aux caisses locales de crédit agricole, aux sociétés mutuelles agricoles d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail, les accidents, la grêle et l'incendie.

M. Peltereau, président de la Commission. — La Commission repousse l'amendement.

M. Fernand David présente un amendement analogue visant les caisses locales de crédit agricole et les Sociétés d'assurance mutuelle agricole constituées conformément à la loi du 13 juillet 1900.

M. Caillaux, ministre des Finances. — Il me semble que nous manquons, à l'égard des caisses locales en question, d'éléments et de moyens de surveillance.

Il faudrait au moins qu'elles fussent comprises dans une sorte de Fédération permettant à notre contrôle de s'exercer.

M. Ch. Dumont. — Vous pouvez organiser ce contrôle par un règlement d'administration publique pris d'accord entre vous et votre collègue de l'Agriculture.

M. Caillaux. — Je ne pourrais adhérer au principe de l'amendement que s'il est bien entendu que les mesures seront prises pour empêcher le bénéfice accordé à nos sociétés ouvrières de mutualité agricole ne dérivent indirectement vers des entreprises à gain.

M. de Gailhard-Bancel. — Il est indispensable que les causes de réassurance soient comprises dans le texte du paragraphe.

M. Caillaux et la Commission acceptent, et l'amendement, formé de la fusion de ceux de MM. de Gailhard-Bancel et F. David, est adopté.

Le dernier alinéa de l'article 19 exempte de l'impôt sur le revenu « les contribuables dont le revenu en rentes ne dépasse pas 625 francs, et le revenu total 250 francs. »

M. Ch. Dumont. — Je demande à la Chambre d'exonérer les contribuables dont le revenu en rentes ne dépasse pas 1 250 francs.

Il y a un intérêt sérieux à conserver aux petits rentiers la dispense qui y est prévue. Ce sera un encouragement à l'épargne.

M. Caillaux. — Avant d'exprimer mon avis, je tiendrai à connaître les chiffres.

M. Dumont. — Le projet les exonère jusqu'à 1 250 francs en province et 2 500 à Paris.

Il y a trois ans, vous avez déposé à la loi de finances un amendement tendant à supprimer le crédit de 1 milliard 200 millions affecté au payement des arrérages de la dette publique.

Vous n'avez pas demandé le scrutin public ; reproduisez votre amendement et un vote public, la Chambre vous répondra.

M. Caillaux. — L'amendement ne répond pas à l'idée générale que j'avais jusqu'ici à la discussion du projet.

Nous voulons bien exonérer dans le commun maniée de nos fonds publics et du rentier, un maximum de 625 francs de rentes.

Mais c'est à condition que le rentier en question n'ait pas un revenu total de 1 250 fr.

Autrement, l'égalité serait détruite entre ce rentier et les autres travailleurs.

Je prie la Chambre de ne pas attacher trop d'importance à certains faits qui se passent au dehors (Mouvements divers) : ce serait indigne d'elle.

Il est certains incidents qu'on essaie de grossir dans un but trop facile à comprendre. (Appl. sur divers bancs à gauche et à l'extrême-gauche.)

Hier, dans les trésoreries générales, les achats ont dépassé les ventes.

Le système que propose M. Dumont aurait pour résultat de substituer un privilège à un autre ; j'en demande le rejet.

M. de Villebois-Mareuil. — La logique est pour l'amendement de M. Dumont.

M. Zévaès. — Vous avez demandé déjà des dégrèvements pour les bénéfices agricoles, vous en demandez maintenant pour les rentiers : qui restera pour payer l'impôt ?

M. de Villebois-Mareuil. — Il restera les 500 suspects de l'impôt complémentaire, que vous pourrez surcharger à loisir.

Quant à l'exemption de la rente demandée par M. Dumont, puisqu'il s'agit de sauver le crédit public, il ne serait pas exagéré de la faire porter sur un chiffre de 3 000 francs. (Rires.)

Par 283 voix contre 167, l'amendement est repoussé.

M. Gervais. — Je demande de modifier la fin du dernier alinéa de l'article 19 en ce sens qu'au chiffre de 1 250 francs on substitue, comme revenu total, les chiffres inscrits à l'article 48 et variables d'une part selon le taux des traitements, pensions et salaires, et de l'autre selon le domicile réel de l'intéressé.

Par 422 voix contre 98, l'amendement est repoussé.

Le texte de la Commission est adopté.

M. Gelis propose d'ajouter aux exemptions déjà inscrites à l'article 19 :

« La moitié des arrérages annuels des rentes viagères avec aliénation du capital, cette moitié représentant dans ladite arrérages la part afférente au capital aliéné. »

M. Caillaux. — L'amendement aurait pour effet de frapper beaucoup plus fortement le citoyen qui l'attache, par son travail, à augmenter son capital pour le transmettre à ses héritiers, que celui qui en aliène une partie, dans une Compagnie d'assurances, à son profit exclusif.

L'amendement est repoussé.

L'ensemble de l'article 19, dont tous les paragraphes ont été successivement votés, est adopté.

L'article 20 règle les conditions moyennant lesquelles le dégrèvement indiqué au dernier alinéa de l'article 19.

Il est adopté.

Le texte de la Commission est adopté.

D'après l'article 21, l'impôt est liquidé sur le montant brut des intérêts, dividendes, arrérages ou produits des valeurs : adopté.

L'article 22 indique les conditions d'assiette et de perception de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises : adopté, ainsi que l'article 23.

L'article 24 vise la perception de l'impôt sur les valeurs étrangères : adopté.

Sur la demande de M. Aynard, l'article 25 est renvoyé à la Commission.

Les articles 26 à 31, relatifs au recouvrement de l'impôt sur divers titres, sont adoptés.

A l'article 32, M. l'abbé Lemire demande qu'en fasse spécialement bénéficier du prélèvement sur le produit des amendes, alloué aux agents qui ont découvert les fraudes, ceux de ces agents dont les familles sont les plus nombreuses.

M. Caillaux. — Il ne peut pas y avoir de règle fixe en cette matière ; je m'inspirerai, dans la mesure du possible, de votre indication.

On arrive aux articles relatifs aux bénéfices des professions industrielles et commerciales.

M. Dior demande l'ajournement de la discussion sur ces articles, qui portent les numéros 32 à 41.

M. Caillaux. — Appelé ailleurs pour un autre débat, je dois demander à la Chambre de modifier momentanément son ordre du jour. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Denoix. — Nous demandons une séance spéciale demain mercredi pour poursuivre la discussion du projet. (Protestations en sens divers.)

Après pointage, la proposition Lasies est repoussée par 296 voix contre 267.

M. Zévaès. — C'est un scandale !

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre, et je devrais consulter la Chambre pour une peine plus sévère. (Très bien !)

Vous n'avez pas le droit de qualifier de la sorte un vote de la Chambre, auquel vous devez vous soumettre comme tous vos collègues. (Très bien !)

La prochaine séance est fixée à vendredi.

La séance est levée à 6 heures.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LE CONTRAT DE TRAVAIL

La Commission du travail, réunie sous la présidence de M. Millerand, a entendu le Syndicat ouvrier des meuniers grainiers, la Chambre syndicale typographique parisienne et l'Union des garçons de la ville, qui ont formulé des revendications concernant la durée du travail et l'affichage des horaires dans les ateliers.

La Commission a entendu également une délégation de la Fédération des commerçants et industriels français, sur le projet de loi relatif au contrat de travail.

La délégation a demandé que le principe de la rescision du contrat pour cause de lésion usuraire s'appliquât non seulement à la matière spéciale du contrat de travail mais à toutes les conventions juridiques.

LA COMMISSION DES DOUANES

La Commission des douanes, réunie sous la présidence de M. Klotz, a statué sur les propositions de M. Plaisives aux racines de matière. Elle a décidé d'inscrire au tarif général un droit de 7 francs aux 100 kilos sur les seules racines de provenance étrangère, et, ayant décidé l'urgence de rapporter cette modification hors révision, M. Jean Morel a été nommé rapporteur.

Elle entendra à ce sujet lundi les ministres du Commerce et de l'Agriculture.

Poursuivant la revision douanière, la Commission a arrêté ses résolutions sur le rapport de M. Armez sur les pêches et continue l'examen des farineux alimentaires (rapport de M. Sibié).

RÉDUCTION DES TARIFS POSTAUX ET TÉLÉGRAPHIQUES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

M. Siegfried, député de la Seine-Inférieure, vient de présenter à la Chambre une proposition de loi, contresignée par plus de cent de ses collègues. Le but de cette proposition est d'abaisser, entre la France et l'Angleterre, la taxe des lettres de 25 centimes à 10 centimes et de réduire à 10 centimes par mot le tarif télégraphique, qui est en ce moment de 50 centimes.

Dans l'exposé des motifs qui accompagne sa proposition, M. Siegfried déclare, notamment, que la diminution des tarifs qu'il réclame trouve sa justification, « non seulement dans l'étroitesse des liens résultant de l'entente cordiale, mais encore et surtout, peut-être, dans la remarquable activité des échanges entre les deux pays ».

Ces échanges se sont élevés, l'année dernière, à plus d'un milliard 700 millions. Le nombre des lettres expédiées par nous en Angleterre s'est élevé à 70 millions ; les Anglais nous en ont adressé davantage : 72 500 000.

Or, si l'on considère qu'entre Paris et Londres la distance n'est pas plus grande qu'entre Paris et Marseille et que, par suite de l'élévation de la taxe télégraphique entre les deux pays, le téléphone fait maintenant au télégraphe une concurrence redoutable, il n'y a plus de raison de maintenir davantage des tarifs postaux et télégraphiques aussi élevés.

SÉNAT

Séance du mardi 2 juin

La séance est ouverte à 3 heures par M. Dubost.

Après adoption du projet modifiant l'organisation des écoles de pharmacie, la discussion du projet sur le

RACHAT DE L'OUEST

continue.

M. Denoix. — Nous avons à nous prononcer aujourd'hui sur l'une des plus importantes questions qui aient été soumises au Sénat depuis de nombreuses années.

Le gouvernement s'est aventuré dans une promesse imprudente pour élargir à ses débuts sa majorité vers l'extrême-gauche. Aujourd'hui il n'est plus maître d'arrêter le débat, et nous revoyons cette scène tragique du président du Conseil d'aujourd'hui disant à M. Waldeck-Rousseau : « Malgré toute votre autorité, vous n'arrêterez pas le mouvement que vous avez créé... »

M. Denoix répond à M. Plaisières en montrant les déplorables résultats des monopoles d'Etat.

Examinant la question même du rachat, l'orateur rappelle les manifestations que, de toutes parts, les principaux clients des chemins de fer ont faites contre le rachat.

— Quoi qu'il pense ou qu'en dise le gouvernement, le rachat serait un acheminement vers le collectivisme. Il est heureux qu'au lendemain des élections antisocialistes qu'il a provoquées, le Cabinet s'acharne à soutenir une disposition réprouvée par tous. (Vifs appl. sur de nombreux bancs.)

L'exploitation de l'Ouest a donné des résultats semblables à ceux donnés par d'autres Compagnies bien supérieurs en tout cas à ceux du réseau de l'Etat. Que pourrait-on dire dans ces conditions contre le réseau ?

Au point de vue du matériel, elle s'est maintenue au niveau général, et son achèvement a été beaucoup plus important que celui du réseau de l'Etat.

On s'étonne que la Compagnie fasse des appels importants à la garantie d'intérêt. Qu'importe-t-il les lois que vous avez vous-même votées, le repos hebdomadaire et les charges nouvelles qu'il impose. (Très bien !)

La Compagnie n'arrivera jamais à se libérer, dit-on. Pourquoi donc vouloir reprendre un tel exemple, la mère-grand l'a soigné comme ses yeux ; tu ne seras point méconnu de nous quand tu viendras au pays.

Tout en devisant, les deux époux laissaient passer l'heure sans s'en apercevoir et ils ne se doutaient pas non plus que Josuah ne perdait pas un mot de leurs discours.

Il feignait d'amuser le petit vicomte, tout en ouvrant l'oreille et il avait frémi en entendant le nom de maître Thibaud ; rien de bon ne pouvait sortir des menées du procureur, jointes aux inventions du chevalier de Sapey. Ce voyage de Chalou en était une et l'on pouvait se demander dans quel dessein on l'avait envoyé à Paris.

A défaut d'une intelligence transcendante, le vieux Josuah possédait du moins cette finesse extrême, ce flair infaillible qui sont un des privilèges des natures primitives, cet instinct l'avertissait d'un danger et il tenta de le prévenir en observant ce qui se passait autour de lui. S'il parlait incorrectement, il comprenait et entendait fort bien, même ce qui ne lui était pas destiné, et il se plaisait, par prudence, à exagérer encore ses maladresses et ses balourdises. Il résolut donc de mettre au service de la comtesse et de son enfant tout ce qu'il pourrait découvrir, car il avait de bonnes raisons de suspecter Jacquette, le chevalier de Sapey et son méchant beau-père.

Cependant le petit Bruno commençait à s'agiter et à regarder du côté de la porte avec une impatience manifeste ; Jacquette qui s'était discrètement éclipsée se montra de nouveau sur ces entrefaites.

— Dites donc, nourrice, n'avez-vous pas envie de mener promener votre mari ? il n'est point venu à Paris rien que pour vos beaux yeux, vous pouvez m'en croire ; il ne sera donc pas fâché de faire un tour sur les quais et de visiter quelques monuments.

— Dame, répondit Chalou, c'est pas souvent qu'on se déplace, faut en profiter pour voir du pays et se donner de l'agrément.

— C'est cela, reprit Jacquette avec empressement, je m'en vais m'ajuster et nous sortirons ensemble avec votre femme et le petit.

— Faut-il demander une voiture ? dit Josuah en s'avançant.

Il avait été dissimulé jusque-là par les draperies de la fenêtre, et la femme de charge fit la grimace en l'aperçevant.

— Comment, vous êtes encore ici, a elle rudement, est-ce votre place ? le portier vous cherchait tout à l'heure pour monter une voie de bois, c'est bien plutôt votre affaire que d'ennuyer tout le monde... Regardez-moi un peu ce moricaud dans les appartements des maîtres, quand la niche à chien serait assez bonne pour lui. Descendez à l'office et ne paraissez plus jusqu'à ce qu'on vous appelle.

— Moi suivre M. le vicomte à la promenade, répondit Josuah avec fierté. Maîtresse à moi ordonner.

— Oui, oui, on vous le permet pour rassurer Bibiou qui s'effraie de tout dans la rue ; mais aujourd'hui il n'y a rien de semblable, je serai là et nous n'avons que faire de vos services.

— Moi pas quitter petit maître, répéta Josuah imperturbablement.

Un sourire ambigu passa sur les lèvres minces de Jacquette, sourire qui ne promettait rien de bon.

— C'est bien, on vous emmènera, puisque vous vous croyez indispensable ; allez mettre votre livrée... Mais, auparavant, descendez à la cave quérir une bouteille, maître Chalou ne demandera pas mieux que de se rafraîchir avec vous pendant que nous nous préparerons. Pas vrai ?

— Ma foi, ce n'est pas de refus et vous êtes bien bonnête, Madame Jacquette, répondit le paysan interpellé. J'ai avalé tant de poussière sur la route depuis ces jours que je n'arrive point à boire à mon contentement.

(A suivre.)

C. PINONNET.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

ÉCHOS RELIGIEUX

En l'honneur de la Bienheureuse Barat

Joigny (Yonne) s'apprête à fêter sa glorieuse enfant, la Bienheureuse Barat. Le triduum organisé par Mgr Ardin sera célébré du vendredi 5 juin au dimanche 7.

A la grand'messe du vendredi assisteront les jeunes filles des Dames du Sacré-Cœur de Conflans ; le sermon sera donné par M. le chanoine Séguin.

Les vendredi et samedi, à 8 heures, et le dimanche à 3 heures, des panégyriques de la Bienheureuse seront prononcés par MM. les abbés Vignot et Amiriault et par M. le chanoine Olivier.

Le dimanche, à 10 h. 15, la messe pontificale sera célébrée par Mgr Ardin, archevêque de Sens.

A Lourdes

La semaine dernière, neuf trains ont débarqué à Lourdes cinq pèlerinages, c'est-à-dire environ cinq mille pèlerins.

D'autre part, on nous télégraphie de Rodez :

Quinze trains sont partis avant-hier et aujourd'hui de divers points du département de l'Aveyron, emportant à Lourdes de nombreux malades et les pèlerins du diocèse de Rodez.

Parmi les malades, on a embarqué avant-hier soir, 31 mai, à la station de Lucpirnhac, Marta Dalbin, de la paroisse de Sainte-Juliette canton de Cassagne-Begonhès, revenue l'an dernier soulagée, après un sommeil cataleptique complet de plus d'une année. Les médecins et la presse s'occupèrent à cette époque de ce cas intéressant.

Aujourd'hui 3 juin, 30 000 pèlerins pouvaient réunis au pied de la Grotte, autour de leur vaillant évêque, Mgr de Lifonnès, qui leur apporte les bénédictions du Saint-Père.

A Sainte-Anne d'Auray

On nous télégraphie de Lorient :

Ce matin deux vapeurs de l'île de Groix ont débarqué à Lorient 700 pèlerins se rendant en pèlerinage à la basilique de Sainte-Anne sous la conduite de leur curé.

AU CONGRÈS CATHOLIQUE DE SEDAN

Nous éprouvons un sentiment profond de joie, de fierté et de reconnaissance en recevant la dépêche suivante :

Sur la proposition du cardinal archevêque de Reims, le Congrès catholique de Sedan, discutant la question de la presse, envoie au vaillant directeur de la « Croix » un hommage de respectueuse sympathie, d'admiration et de dévouement.

COMPAN.

NOS AMIS DEFUNTS

†

MESSE, MARIE, JOSEPH

(Nancy, le 2 juin et Vaucouleurs, 3 juin 1903)

M. Damase-César-Joseph Averland, chef de gare honoraire de la Compagnie des chemins de fer du Nord, 73 ans, à la Barre-d'Ormesson (Seine-et-Oise). — Mme Henri Latapie, 61 ans, à Mazian (Gironde). — Mlle Sénir de Lavahr, à Florac, par Mertel (Lot). — Mme Yves Gallois, née Marie Petit, 76 ans, à Reims. — M. le chanoine Chaumat, au Puy. — M. Léonce de Villeneuve de Trans, marquis de Flayosc, 75 ans, au château de Roquefort, près de Marseille. — M. l'abbé Baylac, curé de Donzac (Tarn-et-Garonne), 49 ans.

INFORMATIONS DU SOIR

Le général Pecquart, ministre de la Guerre, se rendra à Troyes, le lundi 8 juin, pour représenter le gouvernement à la dernière journée des fêtes fédérales de gymnastique.

Le président de la République a reçu aujourd'hui, à 4 heures, avec les honneurs habituels, le prince royal de Grèce et le prince Nicolas de Grèce.

Le bruit court à Beauvais que la municipalité et le Conseil municipal radical n'iront pas Mgr Douais, évêque du diocèse, à assister au cortège de l'essaut, à l'occasion de la fête de Jeanne Hachette, contrairement au résultat du referendum populaire qui se prononça pour une manifestation bloc-arde. Il y a quelques années, pour le maintien du clergé dans le cortège de Noël, appel à la musique de la garde républicaine pour remplacer le clergé.

ACCIDENT A BORD D'UN SOUS-MARIN

Nouveaux détails

Cherbourg, 2 juin. — Au moment où le sous-marin *Germinal*, commandé par le lieutenant de vaisseau Mégemier, sortait de la forme n° 4, une explosion de gaz se produisit dans les accumulateurs ; une pièce de métal vint frapper à la tête le quartier-maître Brochard, qui eut le crâne défoncé, la cervelle jaillie.

Le sous-marin rentra immédiatement dans la forme. Le cadavre de Brochard fut transporté à l'hôpital maritime ; au débarquement, les honneurs militaires lui ont été rendus.

INCENDIE

AU POSTE CENTRAL DES TÉLÉPHONES

Cette après-midi, vers 1 h. 1/4, une épaisse fumée et des flammes envahirent tout à coup la vaste salle du 2e étage du bureau Gutenberg, poste central des téléphones, dont l'une des faces donne sur la rue du Louvre et l'autre sur la rue Jean-Jacques-Rousseau.

Toutes les employées s'enfuirent en poussant des cris de travers. Le personnel masculin du poste s'empressa de jeter des seaux d'eau sur le parquet et sur les boiseries. Les pompiers arrivèrent peu après. Au bout de peu de temps tout danger était conjuré. Mais le « multiple », immense tableau où sont disposé les appareils et les indicateurs téléphoniques du service interurbain, était en partie consumé.

Au milieu du désarroi qu'il a produit, nous avons pu recueillir, avec beaucoup de difficultés, quelques renseignements sur cet accident.

On croit que l'incendie a été causé par un court circuit.

Le nombre des abbonés qui ne pourront actuellement utiliser leur appareil téléphonique serait de 1 200 (environ des numéros 100 à 300).

Le service a repris vers 3 heures sur toutes les lignes fonctionnant encore. Aucun jeune sujet sur le sol et sur les boiseries a produit aussi quelques dégâts.

Trois jeunes filles occupées dans la salle incendiée ont dû recevoir des soins à la suite de l'émotion qu'elles avaient ressentie.

LES TROUPES INTERNATIONALES DE CRÈTE

Constantinople, 1er juin. — La Porte a envoyé à ses ambassadeurs un exposé contre le rappel des troupes internationales qui sont en Crète.

L'ambassadeur de Turquie fait savoir à la Porte que l'Angleterre propose de laisser en Crète un petit détachement de 20 hommes pour protéger le drapeau turc.

A Aime-en-Savoie, des voyous que la police recherche ont renversé et brisé trois croix de pierre sur diverses places d'Aime. Une réparation a eu lieu dimanche à l'église.

Malhuile Lenoël, 36 ans, maître carrier à Hercopelcau-en-Bray, au cours d'une discussion très vive eu à sa femme, reçut de celle-ci un coup de couteau dans le cou. Il est mort hier matin.

PALAIS DE JUSTICE

LE CHANTEUR ANTIMILITARISTE MONTHEUS

Le juif Brunswick dit Montheus, chanteur antimilitariste avait fait placarder dans des emplacements réservés, des affiches non timbrées, représentant un pendu, un magistrat, un officier, un financier, étendu au pilori.

Poursuivi pour contravention à la loi sur l'affichage, il avait été condamné par le tribunal de simple police à 50 centimes de 5 francheuhe et à vingt-huit jours de prison — un jour par contravention.

Aujourd'hui, sur appel, la 11e Chambre correctionnelle a maintenu les amendes et a supprimé la prison.